**DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d’Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d’Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice**: 29**

Nombre de conseillers municipaux présents**: 19**

Nombre de votes contre**: 0**

Nombre d’abstentions**: 0**

Nombre de votes pour**: 28**

Nombre de suffrages exprimés**: 28**

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 juin 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, François LENHARD, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN,

Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,

Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,

Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,

Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,

Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,

Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,

Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents :

Patricia MARTIN.

Début de la séance **: 19h30** Fin de la séance **: 20H42** Secrétaire**: Jenny OLLIVIER**

**FINANCES**

DL.17.045 - Contribution au Fonds d’Aide aux Jeunes (FAJ) et Fonds Unifiés Logement (FUL) 2017

***Marie-Claude BLIN expose******:***

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le FAJ et le FUL regroupant le fonds de Solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le département, auquel peuvent s’associer selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les caisses d’allocations familiales, les caisses de mutualité sociale agricole, les bailleurs publics ou privés et les collecteurs de la participation des employeurs à l’effort de construction.

Les bases de cotisation des communes pour l’année 2017 sont les suivantes :

* FUL : 0,77 € par habitant dont 70 % pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie soit une cotisation de 6 698 €
* FAJ : 0,11 € par habitant soit une cotisation de 957 €

Après présentation en commission « Finances / Ressources humaines » du 29 mai 2017, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d’approuver le montant de la contribution 2017 à ces deux dispositifs.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l’unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d’Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.*

INGRE, le

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l’État le :

Publication le :

Notification le :

 Le Maire Christian DUMAS